

Clermont-Ferrand, le 7 novembre 2018

Le Président

à

Monsieur Rémy MALGOUYRES  
Professeur des Universités  
S/C de Monsieur le Directeur de l'IUT de Clermont

**Objet : Votre Candidature à la Prime d'Encadrement Doctorale et de Recherche (PEDR) – Année 2018**

Cher Collègue,

Vous avez fait acte de candidature au titre de la campagne 2018, à la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, telle qu'elle est prévue par les dispositions du décret n°2009-851 du 08 juillet 2009.

Le conseil d'administration de l'UCA en sa séance du 2 février 2018 a décidé, compte tenu de l'enveloppe budgétaire disponible, d'attribuer la PEDR à tous les enseignants-chercheurs ayant obtenu l'avis global des deux premières catégories de l'instance nationale d'évaluation, soit classés dans les 20% ou 30% premiers dossiers.

Au regard des critères et barèmes d'attribution de la PEDR fixés par le Conseil d'administration et conformément à l'avis de votre section du Conseil National des Universités (CNU) chargé de l'évaluation des candidatures, et à l'avis du Conseil Académique en date du 6 novembre 2018, j'ai le regret de ne pas pouvoir donner une suite favorable à votre demande.

Le Président,



Professeur Mathias BERNARD

Notifié(e) à l'intéressé(e) le :

Signature de l'intéressé(e)

Voies et délais de recours au verso